



Renouvellement de titre de sejour etudiant

Par **hored**, le **12/01/2012** à **16:46**

Bonjour, rn je suis actuellement étudiante en master 1 communication à paris. rn j'ai été à la préfecture de paris le 05/12 pour renouveler mon titre de séjour étudiant rn j'ai fournis les papiers demandés plus une lettre explicative par ce que je n'ai pas validé l'année précédente. l'école où j'étais inscrite (en master2) fait parti de la FEDE et pour passer les examens il faut payer une certaine somme pour chaque matière en plus de la scolarité , chose que je n'ai pas pu accomplir, résultat j'ai pas eu de bulletin de note. rn na la préfecture il m'ont dit que je recevrai une lettre soit positive ou négative mais d'après mes recherches et la confirmation de cela par un des agent de l'accueil à la préfecture de paris c'est quasi sur que j'aurais un REFUS. rn rn j'ai pas encore reçu la lettre et je voulais juste savoir s'il était possible de contourner cela et est qu'ils ont le droit de ne pas me donner de recippisé en attente de la lettre parce que actuellement mon titre est expiré et je n'ai aucun papier pour l'instant . rn je suis fiancée a un français depuis plus d'un an et on comptai se marier en avril 2012. rn Que dois je faire svp? rn merci d'avance